



*La culture d'OGM en plein champ
et
la présence des OGM dans l'alimentation*

Note aux membres du G I P sur saisine

*Groupes de travail
Agriculture, circuits courts - Eau, santé, environnement
Février 2010*



Introduction :

*Une motion sur « la culture des OGM » était à l'ordre du jour de l' A G du GIP du 9 décembre 2008.
Pour mémoire :*

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale du G.I.P. :

- invite l'Etat à ne permettre, pour les produits végétaux, la possibilité d'une mention "sans organismes génétiquement modifiés" sur un produit que si ce produit est caractérisé par l'absence de matériel génétique ayant été modifié en tout ou partie d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou recombinaison naturelle, qu'elle qu'en soit l'origine, et dépassant le seuil de détection reproductible à l'analyse ;
- invite l'Etat à mettre en place par voie réglementaire un étiquetage permettant de savoir si les produits tels que la viande, le lait et les oeufs proviennent d'animaux nourris sans OGM.

*L'inscription dans une démarche de « développement durable » est au cœur du débat. Sa réalité au local appelle des recommandations voire des prescriptions auprès des producteurs et des consommateurs, en particulier des responsables des restaurations collectives dont les cantines scolaires.
Le débat conclut à une invitation au Conseil de Développement à organiser une réflexion partagée qui permettrait d'enrichir les connaissances sur le sujet et ses enjeux.*

- *Le 26 février 2009, le groupe « l'eau ça coule source » du Conseil de Développement, en partenariat avec la Mutuelle des Pays de Vilaine et « de l'assiette au champ : santé durable », organisait une rencontre destinée aux élus et aux habitants du Pays de Redon et Vilaine.*

Rencontre animée par Mickaël Laurent de la Maison de la Consommation et de l'Environnement à Rennes et le Dr Christian Vélot, maître de conférences en Génétique Moléculaire à l'université Paris-Sud et membre du Conseil Scientifique du Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique (CRIIGEN).

Une centaine de personnes dont une quarantaine d'élus représentant la moitié des communes du territoire ont assisté à cette conférence-débat qui, à l'évidence, a apporté des informations leur permettant de prendre une position sur les OGM pesticides dans les champs et dans l'alimentation.

- *Une équipe de cinq membres du Conseil de Développement investis dans le domaine de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et des circuits courts a rédigé à l'intention des élus du pays la note ici présentée.*

Une note qui nous dit que, chez nous, dans notre territoire, il est préférable d'appliquer, là aussi, le principe de précaution, à l'image des 17 communes qui, au 1^{er} janvier 2010, ont déjà pris un vœu ou un arrêté, se positionnant contre la culture d'OGM en plein champ et/ ou contre la présence des OGM dans l'alimentation, notamment dans les cantines (5 en Loire Atlantique, 2 dans le Morbihan, 10 en Ille et Vilaine).

Nous espérons que ce document incitera les élus : à rejoindre les opposants à la culture d'OGM en plein champ et à la présence des OGM dans l'alimentation ; à enrichir l'information des habitants à l'aide des supports présentés en annexe ; à encourager et soutenir les travaux d'une recherche, fondamentale et appliquée, indépendante de tout lobby.

*Alain Madoré
Président du Conseil de Développement*

1. De quoi parle t-on ?

Définition « académique » d'un OGM

Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme (animal, végétal, bactérie) dont le patrimoine génétique a été modifié en laboratoire et de façon non naturelle par ajout, suppression ou remplacement d'au moins un gène afin de lui conférer certaines propriétés.

Les OGM dans les laboratoires

Les OGM sont utilisés depuis plus de 30 ans dans le domaine de la recherche fondamentale, et dans le milieu médical, en milieu confiné. En médecine les OGM sont utilisés pour produire des molécules pharmaceutiques comme l'insuline, l'hormone de croissance, à partir de micro-organismes (bactéries, algues, levures) génétiquement modifiés.

Les OGM dans les champs, puis dans les assiettes

La situation est différente dans le domaine agroalimentaire, les OGM sont disséminés en plein air et ne sont pas utilisés comme un outil, mais comme un organisme à part entière, qu'on retrouve dans notre environnement et dans notre assiette.

99% des plantes cultivées (soja, maïs, coton, tabac, riz...) **sont des « OGM pesticides »**¹ :

- Elles peuvent sécréter un insecticide : exemple les « plantes Bt » qui produisent un insecticide qui tue la pyrale. Cette technologie concerne surtout le maïs (exemple le maïs MON810) et le coton.
- Elles peuvent résister à un herbicide (soja Round Up Ready® de Monsanto)
- Elles peuvent avoir les 2 caractéristiques (maïs MON863 et NK603 de Monsanto autorisé pour l'alimentation humaine et animale dans l'Union européenne). On les appelle les OGM « deuxième génération ».

Les autres modifications génétiques telle que la tolérance à l'aridité,...- **n'en sont qu'au stade expérimental.**

La technologie

La **transgénèse** est la technologie qui permet d'insérer un gène étranger dans le patrimoine génétique d'un autre organisme vivant.

La possibilité de fabriquer un OGM repose sur le fait que **le langage génétique est universel** dans tout le monde du vivant connu à ce jour. En théorie, du fait de cette universalité, un gène, issu d'un organisme "donneur", peut être introduit dans un organisme "receveur", lequel le prenant à son propre compte, est en mesure de le décoder et ainsi fabriquer la (ou les) protéine(s) qui lui correspond, chacune de celles-ci ayant une fonction.

Cependant, un certain nombre d'informations contenues dans les gènes ne sont pas (ou mal) comprises d'une espèce à une autre. Quand on introduit un gène étranger dans un organisme, et en particulier dans les plantes, on engendre des modifications totalement incontrôlables du métabolisme de la plante, et d'éventuelles répercussions tout aussi imprévisibles dans la chaîne alimentaire. ²

¹ Discours de clôture du Grenelle de l'environnement de Nicolas Sarkozy du 25/10/2007, « les OGM pesticides »

² Dr Christian Vélot, conférence « OGM tout s'explique » le 26/02/2009 au Ciné Manivel à Redon

La technologie OGM n'a rien d'une méthode chirurgicale, c'est, au contraire, une technologie totalement aléatoire.³

Etat des lieux dans le monde, en Europe et en France

En 1994 la première plante génétiquement modifiée est commercialisée: la tomate « flavr savr », conçue pour rester ferme plus longtemps une fois cueillie ; elle n'est plus commercialisée depuis 1996 car elle était, selon certains, jugée fade et trop chère par les consommateurs.

D'abord confinée aux Etats-Unis, c'est à partir de 1997 que la culture de variétés transgéniques s'est diffusée dans le monde.

En Europe, seule la production du maïs MON810 est autorisée. En France, la culture d'OGM n'est plus autorisée depuis le moratoire de février 2008.

4

Les cultures OGM dans le monde représentent entre 2 et 6% des surfaces agricoles.

86% des plantes OGM sont cultivées à des fins commerciales dans 4 Pays : Etats-Unis (50%), Argentine, Brésil et Canada¹.

La culture du MON810 en Europe représente 0,21% des surfaces agricoles utile.

Source: ISAAA, global status of commercialized biotech/GM crops : 2008 -

<http://translate.google.com/translate?u=http://www.isaaa.org/Default.asp?langpair=en|fr>

Si les plantes OGM ne sont pas cultivées sur le sol français, et peu cultivées sur le sol européen, elles sont largement importées pour l'alimentation animale, notamment le soja, le colza et dans une moindre mesure le maïs.

2. La problématique des OGM concerne tout le monde

Du chercheur au consommateur, en passant par les agriculteurs, les entreprises agro-alimentaires et les politiques, les plantes génétiquement modifiées concernent tout le monde. Les OGM soulèvent un certain nombre de questionnements, d'inquiétudes (**impacts irréversibles**), que nous avons essayé de synthétiser ci-dessous.

OGM et impacts irréversibles sur l'environnement

Voici une liste non exhaustive des répercussions des OGM sur l'environnement déjà observés et notifiés :

× **coexistence des filières** : La dissémination se fait par le vent, les abeilles, les oiseaux, les eaux souterraines, par les machines agricoles, dans les silos de stockage, pendant le transport et la transformation des produits.

L'un des risques évoqués ici est la contamination de plantes conventionnelles ou biologiques par des plantes génétiquement modifiées. En 2009, Greenpeace Suisse a fait analyser 22 variétés de miels vendus dans le pays : plus d'un quart comportaient des traces de pollens OGM⁵.

La généralisation des plantes OGM rendrait donc impossible une coexistence avec une agriculture traditionnelle ou l'agriculture biologique.

³ idem

⁴ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018089220

⁵ Greenpeace France

- × **réduction de la biodiversité** due à l'agressivité des caractères compétitifs que les plantes OGM expriment vis à vis de la flore et de la faune⁶
- × **La dissémination de gènes de résistance** aux herbicides peut générer un phénomène
- × d'acquisition de résistance des « mauvaises herbes », ce qui nécessiterait d'avoir recours à des pesticides plus forts.⁷
- × **Accentuation de la pollution par les pesticides** ; 100% des plantes OGM cultivées en plein champ sont des plantes à pesticides : 63% tolèrent un herbicide, 15% produisent un insecticide, et 22%, la seconde génération en croissance, fait les deux à la fois⁸.

OGM et santé

Il n'existe aucune étude à long terme sur les risques sanitaires liés à la consommation d'OGM. Leur innocuité pour la santé humaine n'a pas été démontrée. Personne n'est donc en mesure de garantir que les OGM sont sans danger.

Pour le CRIIGEN (comité régional de recherche et d'informations indépendantes sur le génie génétique), **les études devraient s'étendre au moins sur deux ans**, comme c'est le cas pour les pesticides **et sur plusieurs générations** de rats⁹.

Il est donc important de pouvoir **appliquer le principe de précaution** énoncé lors du sommet de la terre à Rio en 1992 et retranscrit dans le droit français « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».

Les agriculteurs et les OGM en plein champ

La coexistence entre les filières (OGM et non OGM) à **un coût, surtout pour les acteurs souhaitant éviter la contamination**¹⁰. En effet, la garantie d'une production sans OGM nécessite de mettre en place des outils pour éviter la contamination : Pour des cultures proches des champs OGM, cela nécessite la mise en place de tests sur les semences, de distances d'isolement et de barrières polliniques, etc. Il est également nécessaire pour des productions labellisées « sans OGM » de mettre en place un système de contrôle pour la **traçabilité**, alors même qu'il n'est pas a exclure des possibles contaminations engendrant des ventes à perte.

Les agriculteurs majoritairement réservés

En 2008, 61% des adhérents de Terrena (3 000 sondés sur 26 000) souhaitent le maintien d'un moratoire le temps que les recherches progressent, 70% pensent qu'il est indispensable de maintenir un approvisionnement en soja non OGM pour la nutrition animale, et pour 54% d'entre eux, les OGM représentaient un vrai danger pour la diversité des filières.

Sources :

*IFOP pour Fiducial et le Journal du dimanche, « les agriculteurs et l'élection présidentielle », mars 2007
Résultats de l'enquête Terrena en mars 2008 sur*

⁶ MDRGF – risques pour l'environnement des OGM – www.mdrgf.org/6.somOGM.html

⁷ Inf°OGM actu n°13, octobre 2008

⁸ CRIIGEN – 11 février 2009 – www.criigen.org/content/blogcategory/63/78/

⁹ « Etude multidisciplinaire des risques environnementaux et sanitaires des OGM », P^r SERALINI, 03/2005. www.criigen.org/content/view/109/78/

¹⁰ Guide "OGM et collectivités locales", Inf°OGM, juin 2009

A noter qu'en France, depuis 2008, en cas de contamination d'une récolte voisine supérieure à 0,9%, les producteurs d'OGM devront payer la différence entre le prix initialement prévu de la récolte et le prix de la récolte étiquetée OGM.

Par ailleurs, au-delà de la contamination, les plantes OGM, une fois introduites, étant stériles, créent une dépendance des agriculteurs locaux utilisant ces OGM vis à vis de firmes produisant et distribuant des OGM. Les agriculteurs doivent donc tous les ans racheter de nouvelles semences.

Les fabricants d'OGM instaurent ainsi une dépendance incompatible avec l'idée de souveraineté alimentaire.

En 2009, **les compagnies d'assurance refusent toujours d'assurer les risques des plantations OGM** car le risque engendré par ces cultures n'est pas suffisamment mesurable. Les cultivateurs sont donc tenus de souscrire à une garantie financière avant de semer des OGM.

Le brevetage du vivant

« Deux cadres réglementaires permettent la protection des intérêts des producteurs d'OGM : le certificat d'obtention végétale (COV) et le brevet. Le COV s'attache à la variété et le brevet porte sur l'insertion du gène dans une plante. Ces deux types de protection ne permettent pas à l'agriculteur de conserver gratuitement une partie de sa récolte pour la ressemer. »¹¹

Or, le vivant (les semences, les plantes, leurs génomes) est un patrimoine commun de l'humanité. Il ne peut pas être détenu par quelques multinationales.

Les enjeux économiques des biotechnologies

Le marché des gènes est un marché mondial en tant que tel. La concurrence internationale dans ce secteur est des plus vives et **oppose quelques grands laboratoires qui sont souvent aussi les entreprises qui produisent des produits phytosanitaires (glyphosate, etc..)** ou de nouveaux médicaments, **qui commercialisent des produits agro-alimentaires et alimentaires.** En particulier, de grandes firmes américaines ont investi des sommes considérables dans la recherche et le développement des biotechnologies végétales.

L'enjeu financier de l'utilisation de ces techniques est donc immense pour quelques grandes sociétés.

OGM et consommateurs

La culture des plantes génétiquement modifiées est une atteinte à la **liberté des consommateurs** qui doivent être à même de choisir des produits sans OGM. En effet, pour les produits issus des animaux il n'existe pas d'étiquetage permettant de savoir si l'animal a été nourri avec des OGM. Seul le cahier des charges « agriculture biologique » et certains labels rouges et marques privées garantissent que leurs animaux n'ont pas été nourris avec des OGM.

Les Français majoritairement opposés aux OGM

Dans un sondage IFOP de mai 2008, 68% des Français se déclarent très inquiets quant à la présence éventuelle d'OGM dans leur assiette, et 72 % trouvent important de pouvoir consommer des produits sans OGM d'après une enquête du CSA en janvier 2008.

Sources : IFOP, pour les échos, « les Français et les OGM, mai 2008

CSA/Greenpeace, « les Français et les OGM », janvier 2008

¹¹ extrait du guide « OGM et collectivités locales » d'Inf'OGM, juin 2009

3. Quelques idées reçues

Les OGM vont résoudre les problèmes de faim dans le monde

Au stade du développement actuel de ses forces de production agricoles, l'agriculture pourrait nourrir sans problème la population mondiale. La FAO a montré que l'agriculture biologique a le potentiel pour nourrir toute la planète¹². **La faim n'est donc pas une question de production, mais de distribution et de latitude pour les pays pauvres d'accéder à la souveraineté alimentaire.**

La plupart des cultures génétiquement modifiées sont destinées à l'alimentation du bétail des pays riches.

Les OGM sont soumis à brevets ; les paysans doivent racheter leurs semences d'une année sur l'autre au lieu de pouvoir l'échanger ou la conserver. Il s'agit donc de dépense supplémentaire, facteur d'appauvrissement engendrant un déficit d'alimentation.

Etre contre les OGM c'est être contre le progrès

« **Le progrès ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité des citoyens**, ni de l'indépendance des millions d'agriculteurs dans le monde. [...] Des risques potentiels ont été identifiés pour la santé et l'environnement. Ces expérimentations (cultures OGM en plein champ) doivent être réalisées en milieu confiné par des laboratoires indépendants [...], cela avant toute culture en plein champ. »¹³

Grâce aux OGM on utilise moins de pesticides ou herbicides

« **Les quantités de pesticides et d'herbicides n'ont fait qu'augmenter** dans les Pays où les OGM sont le plus développés. Le but des plantes OGM tolérantes à un herbicide est de pouvoir traiter au désherbant total sans qu'elles meurent. Cependant les mauvaises herbes s'adaptent et deviennent résistantes aux désherbants. [Dans le cadre d'une agriculture conventionnelle], il faut donc traiter avec des produits de plus en plus forts. Dans le cas du maïs Bt la plante produit elle-même un continu un insecticide. [...] »

Depuis tout temps l'homme fait des OGM: la plupart de nos matières premières sont des hybrides :

« Les hybrides sont des croisements de plantes d'une même famille. Dans le cas des OGM, on introduit dans le génome de la plante ou de l'animal un gène d'une autre espèce **sans avoir étudié les effets possibles** sur d'autres espèces avec lesquels ils vont se croiser. [...] »

Les OGM améliorent les rendements des agriculteurs

« **Il n'est pas prouvé que les rendements des variétés OGM soient plus élevés** que ceux des variétés conventionnelles. En 2002, la Soil Association, organisme britannique, analysait sur six ans les cultures transgéniques et concluait que seul le maïs Bt a eu un rendement meilleur (+2,6%), le rendement du soja OGM a subi une baisse de 5 à 10%, et pour le colza la baisse est de 7,5%. En 2009, une nouvelle étude a confirmé que seul le transgène Bt dans le maïs s'avère efficace pour augmenter le rendement des cultures (+0,25%/an). »¹⁴

Il faut noter également que, chaque année, **des centaines de paysans indiens se suicident** parce qu'ils se sont endettés pour acheter des semences qui ne leurs procurent aucun avantage supplémentaire.

¹² Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire organisée en mai 2007 par la FAO. Rapport sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/012/J9918F.pdf>

¹³ « les 10 idées reçues sur les OGM » réalisé par l'Alliance - www.lalliance.fr

¹⁴ Guide « OGM et collectivités locales, comprendre et agir », Inf'OGM, juin 2009

4. Si vous décidez de...

« Dans le domaine des OGM, la place officielle accordée à l'élu local se résume à de rares consultations et au privilège de recevoir certaines informations avant ses administrés. Pourtant, de par leur incidence sur l'agriculture locale et les administrés, les OGM sont aussi une affaire d'élu local. »¹⁵

Plus de 1000 communes se sont déclarées sans OGM depuis les premières autorisations de culture de maïs OGM. 21 régions sur 22 se sont aussi mobilisées.

« La protection des spécificités locales, une légitimité confirmée par le Conseil de l'Union Européenne.

Le 4 décembre 2008 lors du Conseil de l'Union européenne, les ministres européens de l'environnement ont reconnu les déficits de la prise en compte des spécificités régionales et locales dans la politique des OGM, que ce soit en matière d'écosystèmes particuliers ou de pratiques agricoles spécifiques.

L'union européenne semble donc prête à tolérer des dérogations et des régimes particuliers pour les territoires présentant des spécificités environnementales et agricoles, et les conclusions du Conseil environnement sont en ce sens un signal politique fort. »¹⁶

Prendre un vœu sur le « sans OGM » ou un vœu d'opposition à la culture d'OGM

En application de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a la possibilité **d'émettre des vœux "sur tous les objets d'intérêt local"**. Si cette délibération ne peut être attaquée par un administré devant le tribunal administratif (car elle n'a pas de force juridique), elle peut tout de même être déférée par le préfet (devant un tribunal administratif), s'il considère que la prise de position n'est pas une question d'intérêt local.

Cependant, dans le domaine des OGM, il est rare que les préfets défèrent de tels vœux lorsqu'ils viennent des municipalités. ¹⁷

Les vœux devant le tribunal

En décembre 2008, le tribunal administratif de Nîmes reconnaissait le droit d'une commune d'émettre un vœu d'opposition aux OGM, jugeant que la culture des OGM est une question d'intérêt local pour la ville de Thor qui est « à vocation essentiellement agricole ».

Le 30 décembre 2009, le Conseil d'État a mis fin à une bataille juridique de plus de cinq ans, en reconnaissant le droit du conseil général du Gers (32) d'exprimer son refus des OGM, mais sans que cela induise le pouvoir de faire respecter ce positionnement.

Source : <http://www.infogm.org/spip.php?article4282>

¹⁵ et ¹⁴ Guide « OGM et collectivités locales, comprendre et agir », Inf'OGM, juin 2009

¹⁷ et ¹⁶ Source : Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) à Rennes : www.mce-info.org et inf'OGM www.ogm-et-collectivites-locales.org

Le vœu sur le « sans OGM » vise à peser sur le débat actuel afin d'inciter l'autorité publique à définir comme produit "sans OGM" un produit ne dépassant pas le seuil de détection (0,01%).
Sur le Pays de Redon et Vilaine : 4 communes ont émis un vœu dans ce sens.

Le vœu sur l'opposition à la culture d'OGM présente un **intérêt politique** en ce qu'elle permet au conseil municipal de formaliser son opposition aux cultures d'OGM en plein champ. Elle est également l'occasion pour les élus locaux de prendre position pour défendre le droit des agriculteurs et par extension, des consommateurs, de produire et de consommer « sans OGM ».

Sur le Pays de Redon et Vilaine : 16 communes ont émis un vœu dans ce sens.

Prendre un arrêté d'interdiction des cultures OGM sur le territoire communale

L'arrêté a **une valeur juridique immédiate**. C'est un **positionnement fort** du maire. Les maires prenant un arrêté de ce type sont en général déférés devant le Tribunal administratif par la Préfecture (sauf s'ils décident de le retirer) pour en obtenir l'annulation. Quelques arrêtés ont franchi le cap du Tribunal administratif mais ont été annulés par les Cours administrative d'appel. Certains arrêtés (Thor, Millau) pris pour un temps limité (interdiction sur 1 année), dans un espace limité (à moins de 500 mètres de champs non OGM de la commune) et justifiant de la présence sur le territoire communal d'agriculteurs refusant les OGM dans leur cahier des charges (bios, certains labels) ont réussi à passer outre.¹⁸

Sur le Pays de Redon et Vilaine, une seule commune a pris un arrêté dans ce sens.

Interdire les OGM dans la restauration collective

Prendre une délibération interdisant les produits contenant des **ingrédients étiquetés OGM**. Cela a l'avantage d'être très simple à mettre en oeuvre et cela n'a pas d'impact sur le prix des menus.

Sur le Pays de Redon et Vilaine, 14 communes ont pris une délibération dans ce sens.

Prendre une délibération interdisant les produits contenant des ingrédients étiquetés OGM **et les produits d'origine animale** (lait, viande, oeuf, fromage...) provenant d'animaux nourris aux OGM. Certains labels et certains guides permettent de savoir que les animaux n'ont pas été nourris avec des OGM (certains labels privés, AB, certains AOC, guides des produits bretons sans OGM, guide des produits dans OGM de Greenpeace).

Sur le Pays de Redon et Vilaine, 4 communes ont pris une délibération dans ce sens.

Sur cette question, vous pouvez vous rapprocher de l'association « de l'assiette au champ : santés durables » qui travaille sur un schéma logistique d'approvisionnement en produits bios ou durables « paysans » locaux pour les cantines, avec un cahier des charges de produits sans OGM.

Organiser ou soutenir des évènements d'information

Les élus ont également un rôle à jouer dans **l'animation du débat** sur la question des OGM. De nombreuses collectivités souhaitent mettre les OGM au cœur du débat, et cela peut prendre des formes très diverses (fonds documentaire dans les médiathèques, soirée-débat autour d'un film documentaire..).

Rejoindre un réseau

Le réseau des régions européennes sans ogm :

Créé en 2003, l'action du réseau se fonde sur une charte élaborée en 2005 (la charte de Florence).

Les Régions travaillent sur les OGM en lien avec leurs spécificités régionales et acquièrent ainsi une expertise qu'elles peuvent transmettre à leurs homologues

L'association nationale des collectivités sans ogm :

L'association nationale des collectivités sans OGM a été créée en juillet 2009, à l'initiative du maire de Millau. Cette association a pour mission la défense d'une agriculture et d'une alimentation de qualité sans OGM, ainsi que la **mutualisation des moyens de communication et de défense juridique**.

Les critères d'adhésion sont, soit un arrêté municipal anti-OGM, soit une délibération ou une motion anti-OGM du conseil municipal.

Information des élus sur les essais en plein champ :

Le moratoire de 2008 ne s'applique pas aux essais de culture OGM en plein champ.

Au cours de l'instruction d'une demande d'essai en plein champ, le ministre de l'agriculture transmet le dossier technique de demande d'essai aux maires des communes dans lesquelles se déroulera l'expérimentation. Ce dossier contient notamment la localisation parcellaire de l'essai. A cette occasion, le maire peut demander au ministère de l'agriculture d'organiser des réunions d'information publiques.

Pour aller plus loin :

Plus d'infos et des expériences dans le guide « OGM et collectivités locales, comprendre et agir », Inf'OGM, juin 2009 et sur www.ogm-et-collectivites-locales.org

Pour télécharger un modèle de vœu ou de délibération : www.mce-info.org (site de la maison de la consommation et de l'environnement à Rennes)

La liste des communes d'Ille et Vilaine et du Pays de Redon et Vilaine ayant pris une décision défavorable aux OGM : http://www.mce-info.org/upload/Liste_communes35_sansOGM.pdf

Bibliographie : pour aller plus loin...

Livres

- *OGM tout s'explique*, Dr Christian VELOT, Goutte de sable, 2009
- *Du poisson dans les fraises : notre alimentation manipulée*, Arnaud Apoteker, La Découverte, 1999
- *La guerre secrète des OGM*, Hervé KEMPF, Seuil, 2003
- *Ces OGM qui changent le monde*, Gilles Eric Seralini, Flammarion, 2010 (édition revue et augmentée)
- *OGM, le vrai débat*, Gilles-Eric Seralini, Flammarion, 2000
- *Ces OGM qui changent le monde*, Gilles-Eric Seralini Flammarion, 2004
- *Plantes et aliments transgéniques*, Jean-Marie Pelt, Fayard
- *OGM et collectivités locales - comprendre et agir*, Inf'OGM, 2009
- *Le monde a faim - Quelques réflexions sur l'avenir agricole et alimentaire de l'humanité au XXIe siècle*, Philippe Chalmin, Bourin éditeur, 2009, cf. chapitre « faut-il brûler les OGM »
- *Nourrir l'humanité : Les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXIe siècle*, Bruno Parmentier, la Découverte, 2009
- *Le monde selon Monsanto - De la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien*, Marie-Monique Robin, La Découverte, 2008

Articles et revues

- *Courrier international n°681 (20 au 26 nov)*, « Brésil : des régions entières enrichies par le soja » Nov 2003
- *La Recherche n° 371*, Yves Chupeau, Pierre Henri Gouyon, « les OGM, graines de réflexion », Janvier 2004
- *Campagnes solidaires (mensuel de la confédération paysanne) n°178, dossier : « si près de gagner, ne risquons pas de tout perdre »*, Oct 2003
- *L'Écologiste n°10*, « OGM autorisation, interdiction ? » (dossier spécial OGM) (6 €) Juin 2003 N° associé au colloque 20-21 juin à Paris, co-organisé par l'écologiste et l'association ogm-dangers
- *Courrier international n° 660*, « OGM, la nouvelle offensive américaine », Juin 2003
- *Inf' OGM* : bulletin mensuel électronique et papier sur les actualités liés aux OGM en France et dans le monde

Sites Internet

- Site des régions européennes sans OGM : www.gmo-free-europe.org
- *Information sur le collectif « OGM 35 » et pour télécharger les modèles des vœux et délibérations* : www.mce-info.org
- *Site dédié aux collectivités sur la question des OGM* : www.ogm-et-collectivites-locales.org ou www.infogm.org
- *Des compléments scientifiques sur le site du CRIIGEN* : www.criigen.org
- *Pour connaître les produits d'origine animale (lait, viande, oeuf, fromage...) provenant d'animaux nourris sans OGM* :
en Bretagne : www.consommersansogmenbretagne.org
en Pays de la Loire : <http://www.consommersansogmenpaysdelaloire.org>
en France : <http://guide-ogm.greenpeace.fr>
- Site Interministériel sur les OGM : www.ogm.gouv.fr

Films

- *OGM tout s'explique*, conférence de Christian Vélot : en ligne sur Internet (google vidéo par exemple)
- *Le monde selon Monsanto*, Marie Monique Robin, France, 2007
- *Cultivons la terre* Honorine Perrino France, Mai 2008 avec bonus de 3mn : l'ADN, les protéines et les OGM. bande annonce sur le site : www.resogm.org/spip.php?article75
- *Qui parle de breveter le vivant ?*, 36 minutes pour comprendre les enjeux marchands des semences modifiées, France 2003 <http://addocs.fr/films.php?tooltip=ogmEmoiTip>
- *We feed the world*, Erwin Wagenhofer, Autriche, 2007